

Réunion du Conseil Municipal du 26 août 2022

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-deux, le 26 août, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric BRUNETEAU, Maire.

Date de convocation: 5 août 2022

Présents : BRUNETEAU Frédéric, ROY Aurélie, RICHAUDEAU Fabienne, YONNET Alain, BOBRIE Pascal, PINEAUD Florentin, JOLLY Thibaud, RATEAUD Christine, REGNIER Sandra et LORET Estelle.

Absent : BERTRAND Rodolphe

Secrétaire de séance : LORET Estelle

1/ APPROBATION DES PRÉCÉDENT PROCÈS VERBAUX DU 29/04/2022 ET 01/06/2022

Aucune observation apportée aux procès-verbaux du 29 avril et du 1^{er} juin 2022

Approbation à 10 voix

2/ MISE EN PLACE DES EXONERATION DANS LE CADRE DES ZORCOMIR

Le Maire de LE MUNG expose :

- les dispositions de l'article 1382 I du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural définie au III de l'article
- les dispositions de l'article 1464 G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des établissements exerçant une activité commerciale dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural définie au III du même article.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer le taux de l'exonération à 20 % sur la TFPB et la CFE et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Approbation à 10 voix.

3/ DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Il précise que ces travaux sont éligibles auprès du Département au titre des Amendes de Police.

Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat de la Voirie s'élèvent à :

- 72 310.71 € HT soit 86 772.85 € TTC pour les voies inondées et concernées par l'itinéraire de la flow vélo
- 96 552.60 € HT soit 115 863.12 € TTC pour les autres voies inondées

Il rappelle les subventions sollicitées et obtenues à savoir :

- Etat au titre de la dotation de solidarité : 36 306.31 € (arrêté de notification reçue)
- Département qui abonde de 30 % le subvention de l'Etat : 27 229.74 € (notification reçue)
- Département et CDC Vals de Saintonge au titre de la flow vélo : 43 386 € (notification reçue)
- Département au titre de la voirie accidentogène (sollicitée)

Le reste à charge de la commune serait donc de 61 941.69 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de solliciter l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale au titre des Amendes de Police.

Approbation à 10 voix.

4/ TARIFICATION POUR LES LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 10 juillet 2020 fixant le prix de 100 € appliqué à l'association SOL Y MAR qui propose des cours de zumba. Ce prix correspondait à un cours d'une heure par semaine.

Pour la rentrée 2022, cette association va proposer en plus des cours de Flamenco.

Monsieur le Maire propose au conseil de revoir le prix de la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la tarification de 150 € pour la période de septembre à juin.

De plus, Monsieur le Maire informe que les délibérations en date du 7 mars 2011 et du 16 mars 2016 fixant les tarifs de la redevance pour la mise à disposition de la salle municipale est incomplète et suggère de fixer un prix de location pour les particuliers qui souhaiteraient louer la salle une soirée en semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide que le tarif de location pour un soir en semaine sera de 50 € pour les habitants de la commune et 80 € pour les personnes extérieures.

Approbation à 10 voix.

5/ JARDIN DU SOUVENIRS

Monsieur le Maire rappelle que l'un des projets prévu au budget 2022 est le réaménagement du jardin du souvenir au cimetière.

Après la visite sur place et la proposition d'esquisse, 2 devis ont été reçus :

- Marbrerie Guillorit pour un montant de 4 270 € HT soit 5 124 € TTC
- Pompes Funèbres Grandon pour un montant de 5 227.30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser monsieur le Maire à signer le devis avec les Pompes Funèbres Grandon et tout document se rapportant à ce dossier

6/ QUESTIONS DIVERSES

Convention flow vélo : Monsieur le Maire donne lecture de la convention concernant la réalisation d'une piste cyclable le long de la route de St Savinien en partenariat avec le syndicat de voirie. La prochaine étape est d'obtenir l'autorisation de chaque propriétaire jouxtant cette piste cyclable.

Recensement population : il aura lieu de mi-janvier à mi-février et sera réalisé par la secrétaire de mairie, madame CHOLLET Sabrina

Facebook : Madame ROY Aurélie est nommée référente et se chargera d'alimenter la page en complément du site internet.

Biot: Madame ROY Aurélie aimerait organiser une soirée concert / jeux ... en 2023 en collaboration avec l'ensemble des conseillers.

Raoul Bitaud : les travaux de réhabilitation sont terminés. Il va être demandé qu'un article de presse relate l'information.

Logo : 3 propositions ont été présentées par Monsieur PINEAUD Florentin (en collaboration avec Monsieur MAUDET Jean-Paul). L'étude de ce logo sera envisagée lors d'une réunion avec les volontaires du conseil..

Site internet : Monsieur PINEAUD Florentin donne les statistiques de consultation du site de la commune. En un an, 3700 visiteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 14